

**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2023**

**Présents :** Florence BINAUX LE CLECH – Lionel DE BECKER – Christelle LECHAUX – Damien LECOCQ – Bruno LEFEBVRE – Jérémy COSSON – Nadia YOSMAYAN – Didier PRUVOST

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Stefan RICHTER (pouvoir à Jeremy COSSON) – Carole DEHOLLANDER (pouvoir à Christelle LECHAUX) – François HUET (pouvoir à Nadia YOSMAYAN) – Martine ZORIO (pouvoir à Florence BINAUX LE CLECH)

**Absent excusé :** Cyril SZTRAMSKI

**Secrétaire de séance :** Christelle LECHAUX

Le compte rendu du conseil municipal du 12 Janvier 2023 est adopté à l'unanimité des présents.

**ORDRE DU JOUR :**

- Exercice du droit de préemption communal
- Emprunt communal
- Questions diverses

➤ **Exercice du droit de préemption communal**

**Délibération n°5**

Le Conseil Municipal a examiné la proposition de vente d'un bien immobilier situé rue de la Côte à Pigeons – 95420 Saint-Gervais par Monsieur Jean BREZUN pour un montant de 393 000 euros. Après avoir entendu l'exposé du Maire, Madame Florence BINAUX LE CLECH, le Conseil Municipal a décidé d'exercer son droit de préemption sur ce bien immobilier.

Le Conseil Municipal a chargé le Maire, Madame Florence BINAUX LE CLECH d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exercice de ce droit.

Le conseil après en avoir délibéré, approuve.

Voté par 12 POUR

➤ **Emprunt communal**

**Délibération n°6**

Le Conseil Municipal a également examiné une demande d'emprunt pour financer le bien préempté, situé rue de la Côte à Pigeons. Après avoir entendu l'exposé du Maire, Florence BINAUX LE CLECH et en tenant compte des besoins financiers de la commune, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la demande d'emprunt pour un montant de 430 000 euros auprès du Crédit Agricole.

Le Conseil Municipal a également approuvé les modalités de remboursement de l'emprunt.

Voté par 12 POUR

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Néant

La séance est levée à 19H45

Le Maire,



Mme Florence BINAUX LE CLECH

Secrétaire de Séance,

Mme Christelle LECHAUX

